



Artannes-sur-Indre
Azay-le-Rideau
Bréhémont
Cheillé
La Chapelle-aux-Naux
Esvres-sur-Indre
Lignières-de-Touraine
Montbazou
Monts
Pont-de-Ruan
Rigny-Ussé
Rivarennas
Saché
Saint-Branches
S^{te}-Catherine-de-Fierbois
Sorigny
Thilouze
Truyes
Vallères
Veigné
Villaines-les-Rochers
Villeperdue

“ Afin d'inciter les foyers et les collectivités locales à augmenter encore plus le tri sélectif des déchets, l'Etat a décidé de majorer la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), et cela tous les ans jusqu'en 2025.

Au plan national, les différentes collectivités locales qui ont en charge la gestion des ordures ménagères sont donc toutes impactées par ces mesures. Notre Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre n'échappe malheureusement pas à la règle ! C'est pourquoi, nos taxes foncières seront majorées dès cet automne pour financer cette augmentation.

Paradoxalement, cette taxe n'améliorera pas la qualité du service pour le citoyen, et pas davantage la qualité environnementale du traitement. Pourtant, les coûts du service vont exploser !

Soyez conscients que nous subissons cette mesure au même titre que chaque citoyen, et que tous les élus des communes du territoire regrettent amèrement cette situation.

L'unique solution, à terme, est d'améliorer encore la qualité du tri à la source et de réduire nos tonnages de déchets incinérés ou enfouis.

C'est pour cela qu'au niveau de l'Indre-et-Loire, toutes les Communautés de communes (au nombre de 11, Métropole comprise) se sont engagées dans la construction d'une nouvelle unité de tri pour les sacs jaunes, qui sera mise en service en 2024.

Parallèlement, nous participons à l'étude d'un centre de traitement au niveau de la Métropole, plus performant écologiquement, qui permettrait de chauffer de nombreux logements et de produire de l'hydrogène pour alimenter les bennes de ramassage.

Néanmoins, l'amélioration de notre environnement reste un enjeu de premier plan et un défi à relever collectivement : cela est de notre responsabilité à tous et je sais pouvoir compter sur l'implication de chacun d'entre vous.

”

Eric Loizon,
Président de Touraine Vallée de l'Indre

Qu'est-ce-que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes ?

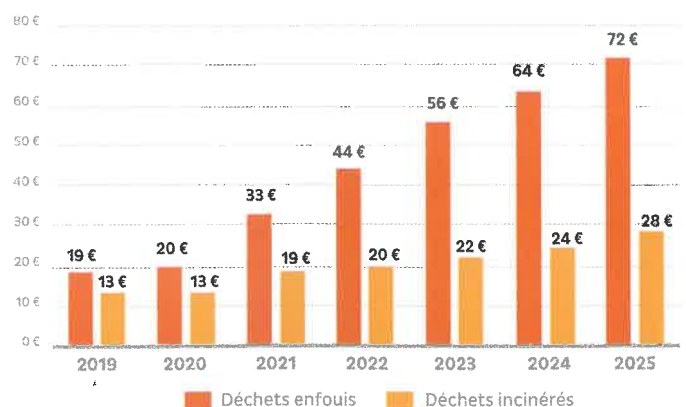
La Taxe Générale sur les Activités Polluantes est instaurée par l'Etat. Elle est due notamment par les exploitants de centres d'enfouissement des déchets non dangereux, qui la répercutent sur les collectivités utilisant leurs services.

Une TVA de 10 % s'applique sur la TGAP.

La TGAP a augmenté au 1^{er} janvier 2021 passant de 20 € en 2020 à 33 € la tonne. Cette augmentation doit se poursuivre jusqu'en 2025 pour atteindre 72 € la tonne.

La TGAP s'applique sur tous les déchets qui sont enfouis, à savoir les ordures ménagères et le tout-venant déposé en déchèterie.

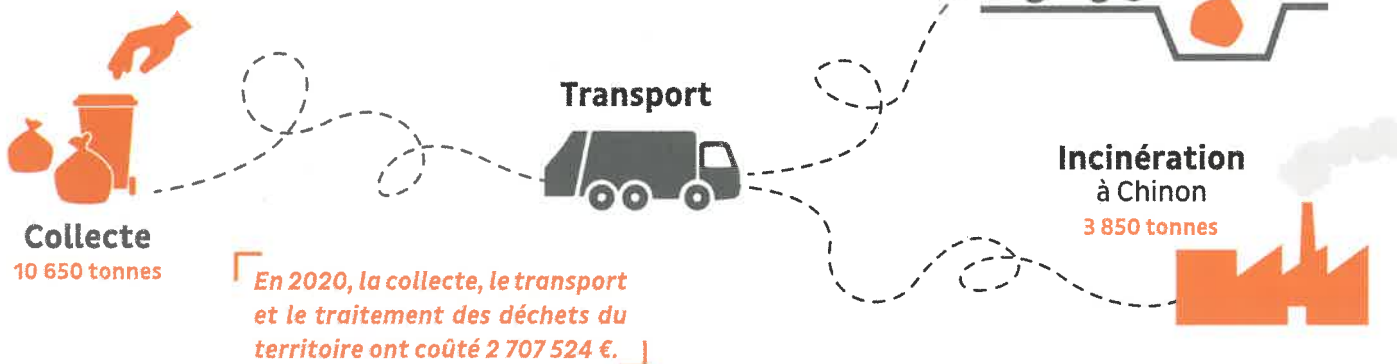
Evolution de la TGAP depuis 2019 (€/la tonne)



Sur le territoire de la Communauté de communes :

- 6 800 tonnes d'ordures ménagères sont enfouies à Sonzay
- 3 850 tonnes sont incinérées à Chinon
- 3 991 tonnes de tout-venant issues des déchèteries sont enfouies

Que deviennent nos déchets ménagers et quel est le coût de leur traitement ?



Comment limiter le recours à l'enfouissement ?

Limiter les quantités de déchets enfouis permet de diminuer le montant de la TGAP à reverser à l'Etat.

Touraine Vallée de l'Indre met en place des filières de valorisation en vue de limiter le recours à l'enfouissement :

- 5 300 tonnes de déchets verts sont compostées chaque année
- 494 tonnes de textiles sont recyclées grâce à l'installation de 38 bornes textiles sur le territoire
- La mise en place de la filière Eco-mobilier va permettre de valoriser les 2/3 des 2 200 tonnes de tout-venant déposées en déchèterie par an
- La valorisation des gravats et du plâtre évite l'enfouissement de 3 980 tonnes par an
- Tri systématique des bennes de tout-venant issues des déchèteries, afin de rattraper des erreurs

Sylvie Giner,

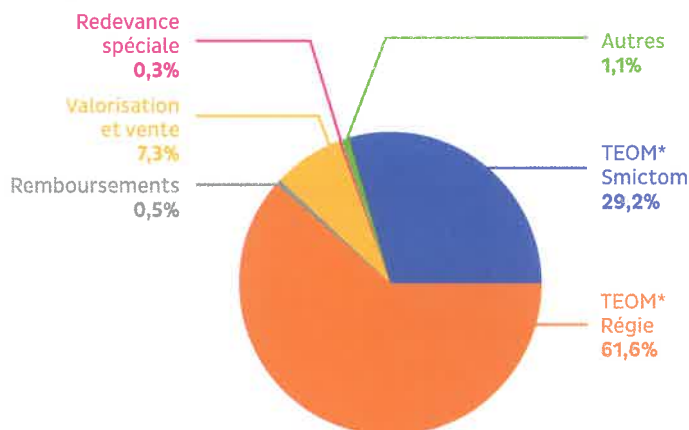
Vice-présidente en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés

Ce que chacun peut faire pour limiter l'enfouissement :

- Compostons nos déchets organiques
- Recyclons nos vêtements, chaussures et maroquinerie
- Respectons les consignes de tri
- Déposons nos objets en état à l'espace ré-emploi de la déchèterie de Sorigny
- Déposons nos déchets dangereux en déchèterie (produits phytosanitaires, peinture, produits de piscine...)

Comment est financé le service de gestion des déchets ménagers ?

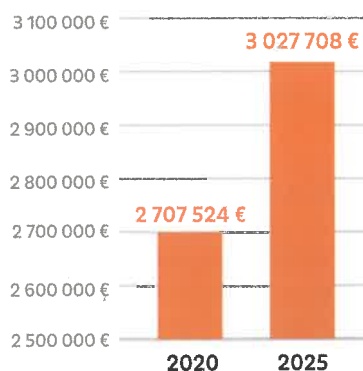
6 466 799 € de recettes de fonctionnement



*Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Pourquoi le coût de la collecte et du traitement augmente ?

Evolution du coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères



En 2021, une augmentation du coût de la collecte et du traitement des déchets liée à un ensemble de facteurs pèse sur le budget de la Communauté de communes :

- les recettes des collectivités liées au tri (verre, plastique, cartons, ferrailles) ont sensiblement baissé
- la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) a augmenté